



Conseil économique et social

Distr. générale
20 juillet 2017
Français
Original : anglais



Organisation pour l'alimentation et l'agriculture

Commission économique pour l'Europe

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

Comité des forêts et de l'industrie forestière

Commission européenne des forêts

Soixante-quinzième session

Varsovie, 9-13 octobre 2017

Point 3 e) de l'ordre du jour provisoire

**Questions relevant du Comité des forêts et de l'industrie
forestière de la CEE : programme de travail et publications
pour 2018-2019**

Trente-neuvième session

Varsovie, 9-13 octobre 2017

Programme de travail du sous-programme pour 2018-2019

Note du secrétariat

Introduction

1. Le présent document expose le projet de programme de travail du sous-programme Bois et foresterie (le « sous-programme ») pour 2018-2019. Le Comité des forêts et de l'industrie forestière (« le Comité ») est invité à l'adopter et à recommander au Comité exécutif de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe (CENUE) de l'approuver. Tout produit ajouté, arrêté ou reporté par la suite sera pris en compte dans le cadre du Système intégré de suivi (SIS) utilisé par le secrétariat pour la planification, le suivi et la communication de rapports sur l'exécution du sous-programme. Les résultats de cette exécution seront communiqués au Comité dans le rapport sur l'exécution des programmes pour l'exercice biennal 2018-2019.

2. Le projet de programme de travail est conçu selon une approche de la gestion axée sur les résultats, c'est-à-dire une conception large de la gestion qui crée un lien logique entre les résultats classés hiérarchiquement (produits-résultats-incidences) formant une « chaîne de résultats », les ressources (humaines et financières) ou « intrants » et les facteurs extérieurs (aspects stratégiques, gouvernance, aspects opérationnels, aspects financiers) qui peuvent entraver la réalisation des objectifs.

3. Les produits/activités du projet de programme de travail correspondent à ceux figurant dans la proposition de budget-programme de la CEE pour 2018-2019. Ils sont regroupés dans les grandes catégories suivantes : a) réunions et documents correspondants ; b) autres activités de fond ; c) coopération technique, y compris les services de conseil, stages, séminaires, ateliers et projets sur le terrain.

4. Les résultats/réalisations escomptés, ainsi que les indicateurs de succès et mesures des résultats correspondants, sont présentés à l'annexe I sous la forme d'un cadre logique.

5. Le détail des publications proposées est fourni à l'annexe II. Les textes généraux portant autorisation et les textes relatifs au sous-programme sont énumérés à l'annexe III.



II. Objectif, stratégie et facteurs extérieurs

6. L'objet du sous-programme est de renforcer la gestion durable des forêts dans la région de la CEE.

7. La Division des forêts, de l'aménagement du territoire et du logement est chargée de l'exécution du sous-programme. Elle conçoit et utilise des outils d'analyse et de suivi pour faciliter l'élaboration de politiques fondées sur des données factuelles afin d'assurer une gestion durable des forêts et la durabilité de l'industrie forestière. Elle recueille, valide et diffuse des informations et les résultats des travaux de recherche et d'analyse, facilite l'échange des données d'expérience et des meilleures pratiques nationales, et suit les progrès réalisés concernant les indicateurs clés du secteur forestier. Elle offre un espace de dialogue sur les questions connexes tout en tenant compte d'un environnement politique en rapide mutation, notamment dans les domaines des changements climatiques et de la bioénergie. La mise en œuvre du Plan d'action relatif au secteur forestier dans le contexte d'une économie verte contribuera à promouvoir le rôle du secteur forestier dans l'économie verte, ainsi que dans l'adaptation aux changements climatiques et leur atténuation.

8. Le sous-programme encourage la gestion durable des forêts et l'exploitation rationnelle et légale des produits forestiers (notamment les matières premières, les sources d'énergie, ainsi que les services forestiers écosystémiques), en faisant appel à des politiques et institutions appropriées. Les priorités pour 2018-2019 seront établies en fonction principalement des conclusions du Comité des forêts et de l'industrie forestière de la CEE et de la Commission européenne des forêts de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) à l'issue de leur session conjointe (Las2017). Le sous-programme soutient la mise en œuvre du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030) et les objectifs d'ensemble relatifs aux forêts adoptés par l'Assemblée générale en avril 2017 (voir A/RES/71/285) dans la région de la CEE. Il prête également son appui à l'élaboration de politiques intersectorielles et interinstitutionnelles favorisant la gestion durable des forêts et le renforcement de la gouvernance forestière, conformément au Programme de développement durable à l'horizon 2030, en encourageant la gestion durable des forêts et la durabilité de l'industrie forestière, et en surveillant l'état des forêts et des produits forestiers, ainsi que leur contribution à l'atténuation des effets des changements climatiques, à la préservation de la diversité biologique, à la fourniture d'énergie durable et de fibres, etc.

9. Dans le cadre de l'exécution du sous-programme, la CEE mène ses travaux en partenariat avec la FAO et en collaboration avec l'Institut forestier européen, Forest Europe et d'autres organisations régionales compétentes. Par le biais du sous-programme, la Division participe régulièrement aux travaux du Forum des Nations Unies sur les forêts et du Comité des forêts de la FAO.

10. Pour que les forêts soient bien gérées, et notamment pour que les services forestiers soient fournis et que le bois et les produits forestiers soient utilisés de manière écologique, économique et socialement durable, la Division : a) encourage toutes les parties prenantes concernées à participer aux activités prévues dans le sous-programme et à les mettre en œuvre et b) adopte une approche intersectorielle afin que sa stratégie s'inscrive bien dans le schéma directeur des autres secteurs. La responsabilité de la gestion durable des forêts incombe au premier chef aux pays, de sorte que la Division et ses partenaires appuient les efforts au niveau national a) en formulant et en diffusant des concepts, de l'information et des études spécifiques, b) en favorisant le partage des données d'expérience et en renforçant les capacités et c) en définissant des normes de mesure et des moyens d'action.

11. Les facteurs extérieurs dont dépend le sous-programme sont a) la participation active des pays et des parties prenantes, b) un partenariat avec la FAO, y compris la fourniture de ressources humaines et autres ressources, pour exécuter le programme intégré de la CEE et de la FAO dans ce domaine et c) le soutien en nature et en espèces apporté par les États membres à la mise en œuvre des activités prévues.

III. Produits/activités à réaliser pendant l'exercice biennal 2018-2019

A. Services d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts : Comité des forêts et de l'industrie forestière de la CEE

i) Services fonctionnels pour les réunions

1. Sessions annuelles du Comité des forêts et de l'industrie forestière (14 demi-journées)
2. Commission européenne des forêts de la FAO (10 demi-journées)
3. Réunions communes des Bureaux du Comité des forêts et de l'industrie forestière et de la Commission européenne des forêts (12 demi-journées)
4. Sessions annuelles du Groupe de travail mixte CEE/FAO des statistiques forestières et de l'économie et de la gestion des forêts (10 demi-journées)
5. Réunions annuelles de l'Équipe de spécialistes des produits forestiers durables (2 demi-journées)
6. Réunions annuelles de l'Équipe de spécialistes des statistiques des produits forestiers (4 demi-journées)
7. Réunions annuelles de l'Équipe de spécialistes du bois-énergie (4 demi-journées)
8. Réunions annuelles de l'Équipe de spécialistes du suivi de la gestion durable des forêts (8 demi-journées)
9. Réunions annuelles de l'Équipe de spécialistes de la politique forestière (4 demi-journées)
10. Réunions annuelles de l'Équipe de spécialistes des perspectives du secteur forestier (4 demi-journées)
11. Réunions annuelles de l'Équipe de spécialistes de la communication (Réseau de spécialistes de la communication dans le secteur forestier) (8 demi-journées)
12. Réunions annuelles de l'Équipe de spécialistes des emplois verts (4 demi-journées)

ii) Documentation destinée aux organes délibérants

1. Documents destinés aux sessions annuelles du Comité, y compris les rapports relatifs aux conditions du marché des produits forestiers et à l'appui de la concertation internationale sur les forêts (20)
2. Rapports des sessions annuelles du Comité (2)
3. Participation aux rapports de fond destinés à la Commission européenne des forêts de la FAO (4)
4. Ordre du jour annoté du Groupe de travail conjoint CEE/FAO sur les statistiques, l'économie et la gestion forestières (2)
5. Rapports des sessions annuelles du Groupe de travail conjoint (2)

B. Autres activités de fond

i) Publications en série

1. Revue annuelle du marché des produits forestiers (2)
2. Prévisions du Comité des forêts et de l'industrie forestière : Produits forestiers : production et commerce (2)

- ii) *Publications isolées*
 - 1. Études de Genève sur le bois et la forêt : sujets à déterminer (3)
 - 2. Geneva Timber and Forest Discussion Papers : sujets à déterminer (6)
- iii) *Livrets, fiches d'information, planches murales, pochettes de documentation*
 - 1. Brochure d'information sur la gestion durable des forêts (1)
- iv) *Communiqués et conférences de presse*
 - 1. Séries annuelles de communiqués de presse publiés à l'occasion de réunions, de forums et de la sortie de publications (2)
- v) *Documentation pour les réunions interinstitutions*
 - 1. Rapports de fond à l'intention du Groupe de travail mixte CEE/FAO des statistiques forestières et de l'économie et de la gestion des forêts, y compris les informations relatives aux ressources forestières, les marchés et les statistiques ainsi que les études sur les perspectives du secteur (6)
- vi) *Documents techniques*
 - 1. Gestion d'un site Web mettant à disposition les documents des réunions, des extraits de publications et des informations sur les activités relatives au sous-programme (2)
 - 2. Gestion de la base de données sur les ressources et la propriété forestière et sur la gestion des forêts (2)
 - 3. Gestion de la base de données sur la production, la consommation et le commerce des produits forestiers, y compris les prix (2)
 - 4. Gestion de la base de données sur l'énergie provenant du bois (2)
 - 5. Gestion de la base de données sur les politiques et les institutions forestières (2)
- vii) *Séminaires*
 - 1. Séminaires/ateliers organisés conjointement avec la FAO et d'autres partenaires à l'intention des responsables politiques, des experts et des parties prenantes concernées des pays de la région de la CEE sur des sujets liés au Programme de travail intégré CEE/FAO (6).

C. Coopération technique

- i) *Stages, séminaires et ateliers*
 - 1. Ateliers de renforcement des capacités à l'intention des responsables politiques, des experts et des parties prenantes concernées des pays de la région de la CEE sur des sujets liés au Programme de travail intégré CEE/FAO (4).

Annexe I

Réalizations escomptées, indicateurs de succès
et mesure des résultats pour 2018-2019

Réalizations escomptées du secrétariat	Indicateurs de succès		Mesure des résultats			
			2018-2019	2016-2017	2014-2015	2012-2013
a) Amélioration du suivi et de l'évaluation du secteur forestier, à l'appui de la gestion durable des forêts	i) Augmentation du pourcentage d'États membres de la CEE fournissant des données satisfaisantes sur les indicateurs qualitatifs de la gestion durable des forêts	Objectif	71	69	69	69
		Estimation		69	69	68
		Résultat effectif			69	68
	ii) Augmentation du pourcentage d'États membres de la CEE fournissant des données satisfaisantes sur les indicateurs quantitatifs de la gestion durable des forêts	Objectif	75	69	69	69
		Estimation		69	69	68
		Résultat effectif			73	68
b) Augmentation de la capacité des pays d'Europe orientale, du Caucase, d'Asie centrale et d'Europe du Sud-Est en matière de gestion durable des forêts	Nombre de nouvelles mesures prises par des États membres pour appliquer les normes de mesure et les outils de suivi élaborés par la CEE pour la gestion durable des forêts	Objectif	2			
		Estimation				
		Résultat effectif				

Annexe II

Détail des publications proposées pour 2018-2019

A. Publications en série

N°	Titre	Mandat	Version papier et/ou électronique	Dimension	Nombre de pages	Langue(s) originale(s)	Traduction(s)	Nombre d'exemplaires et langues
1	Revue annuelle du marché des produits forestiers (2018)	ECE/TIM/2013/2, annexe IV, par. 2	Versions papier et électronique	A4	150	E	F, R	E400 F50 R50
2	Revue annuelle du marché des produits forestiers (2019)	ECE/TIM/2013/2, annexe IV, par. 2	Versions papier et électronique	A4	150	E	F, R	E400 F50 R50
3	Perspectives des marchés des produits forestiers (2018)	ECE/TIM/2013/2, annexe IV, par. 2	Version électronique	A4	30	E		---
4	Perspectives des marchés des produits forestiers (2019)	ECE/TIM/2013/2, annexe IV, par. 2	Version électronique	A4	30	E	F	---

B. Publications isolées

N°	Titre	Mandat	Version papier et/ou électronique	Dimension	Nombre de pages	Langue(s) originale(s)	Traduction	Nombre d'exemplaires et langues
01	Étude – sur un sujet à déterminer (2018)	ECE/TIM/2013/2, annexe IV, par. 2	Versions papier et électronique	A4	100	E		E400 F50 R50
02	Étude – sur un sujet à déterminer (2018)	ECE/TIM/2013/2, annexe IV, par. 2	Versions papier et électronique	A4	100	E	F, R	E400 F50 R50
03	Étude – sur un sujet à déterminer (2019)	ECE/TIM/2013/2, annexe IV, par. 2	Versions papier et électronique	A4	200	E	F, R	E1000 F200 R200

<i>N°</i>	<i>Titre</i>	<i>Mandat</i>	<i>Version papier et/ou électronique</i>	<i>Dimension</i>	<i>Nombre de pages</i>	<i>Langue(s) originale(s)</i>	<i>Traduction</i>	<i>Nombre d'exemplaires et langues</i>
04	Document de travail – sur un sujet à déterminer (2018)	ECE/TIM/2013/2, annexe IV, par. 2	Version électronique	A4	100	E	---	---
05	Document de travail – sur un sujet à déterminer (2019)	ECE/TIM/2013/2, annexe IV, par. 2	Version électronique	A4	100	E	---	---
06	Document de travail – sur un sujet à déterminer (2018)	ECE/TIM/2013/2, annexe IV, par. 2	Versions papier et électronique	A4	80	E		E600 F50 R50
07	Document de travail – sur un sujet à déterminer (2019)	ECE/TIM/2013/2, annexe IV, par. 2	Version électronique	A4	80	E	---	---
08	Document de travail – sur un sujet à déterminer (2018)	ECE/TIM/2013/2, annexe IV, par. 2	Versions papier et électronique	A4	45	E		E500 F50 R50
09	Document de travail – sur un sujet à déterminer (2019)	ECE/TIM/2013/2, annexe IV, par. 2	Version électronique	A4	80	E	---	---

Annexe III

Textes portant autorisation

A. Textes généraux émanant des organes délibérants et concernant la CEE

Résolutions de l'Assemblée générale

66/288	L'avenir que nous voulons
67/10	Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Communauté économique eurasiennne
67/226	Examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies
69/8	Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Initiative de l'Europe centrale
69/10	Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Communauté d'États indépendants
69/11	Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de Shanghai pour la coopération
69/13	Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de coopération économique de la mer Noire
69/83	Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et le Conseil de l'Europe
69/111	Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de coopération économique
69/142	Réaliser, pour 2015 et au-delà, les objectifs du Millénaire pour le développement et autres objectifs de développement arrêtés au niveau international pour les personnes handicapées
69/143	Suite donnée au Sommet mondial pour le développement social et à la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale
69/225	Promotion des sources d'énergie nouvelles et renouvelables
69/272	Progrès accomplis dans l'élaboration d'un système d'application du principe de responsabilité pour le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies
69/277	Déclaration politique sur le renforcement de la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales et sous-régionales
69/313	Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement (Programme d'action d'Addis-Abeba)
70/1	Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030
70/133	Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et application intégrale de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing et des textes issus de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale
70/184	Les technologies de l'information et des communications au service du développement
70/201	Mise en œuvre d'Action 21, du Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21 et des textes issus du Sommet mondial pour le développement durable et de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable
70/204	Stratégie internationale de prévention des catastrophes
70/205	Sauvegarde du climat mondial pour les générations présentes et futures

70/221	Activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies
70/222	Coopération Sud-Sud

Résolutions du Conseil économique et social

2006/38	Plan de travail pour la réforme de la Commission économique pour l'Europe et mandat révisé de la Commission
2013/1	Résultat de l'examen de la réforme de 2005 de la Commission économique pour l'Europe
2015/12	Intégration du principe de l'égalité des sexes dans toutes les politiques et tous les programmes du système des Nations Unies
2015/15	Progrès accomplis dans l'application de la résolution 67/226 de l'Assemblée générale sur l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies

Décisions de la Commission économique pour l'Europe

A (64)	Les travaux de la Commission économique pour l'Europe
A (65)	Résultat de l'examen de la réforme de 2005 de la CEE
A (66)	Adoption de la déclaration de haut niveau sur le programme de développement pour l'après-2015 et les objectifs de développement durable envisagés dans la région de la Commission économique pour l'Europe

B. Textes relatifs au sous-programme

1. Résolutions de l'Assemblée générale

<i>Résolution n°</i>	<i>Titre</i>
62/98	Instrument juridiquement non contraignant concernant tous les types de forêts
67/200	Journée internationale des forêts
70/199	Instrument des Nations Unies sur les forêts
71/285	Plan stratégique des Nations Unies pour les forêts (2017-2030)

2. Résolutions et décisions du Conseil économique et social

<i>Résolution n°</i>	<i>Titre</i>
2007/40	Instrument juridiquement non contraignant concernant tous les types de forêts
2015/33	Arrangement international sur les forêts après 2015